

RCS : EVREUX Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2024 B 00168 Numéro SIREN : 910 187 343 Nom ou dénomination : AMH INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2024 sous le numéro de dépôt 2537

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SC AMH INVEST

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *	209	210
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *	215 217	214 218
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222
Production immobilisée*		224
Subventions d'exploitation reçues		226
Autres produits		230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232

	69 132
	3 163
	72 295

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234
Variation de stocks (marchandises)*		236
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240
Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	244
Rémunérations du personnel*		250
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252
Dotations aux amortissements*		254
Dotations aux provisions		256
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262
Total des charges d'exploitation (II)		264

	12 045
	870
	57 925
	70 840

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	430 000	Charges financières (V)
---------------------------	-----	---------	-------------------------

	1 455
	10 728

Produits exceptionnels (IV)

Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) }	347 348	300
--	------------	-----

Impôt sur les bénéfices* (VII)

	2 512
--	-------

2- BÉNÉFICES OU PERTES :

Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)

	418 215
--	---------

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312 418 215

	314
--	-----

Régime d'imposition

Deductions

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318
Provisions non déductibles*		322
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	26 420
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999

	2 512

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexes A)	989
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344
ZFANG (44 quaterdecies)	345			
BUD (44 sexes)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993

Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

352 16 745

	354
--	-----

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

356

--	--

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :

360

--	--

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col.1 Déficit col.2

370 16 745

	372
--	-----

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 06/01/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 1 717 171,21 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 418 215,10 Euros.

L'exercice a une durée de 21 mois, recouvrant la période du 06/01/2022 au 30/09/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La Ste AMH a été créé le 06/01/2022 par l'apport des titres de M Mallet détenu dans la SARL ACMP.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode rétrospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

AMH INVEST
3 Chemin de la Briqueterie
27120 PACY SUR EURE
Tél. 02 32 23 12 64
Siret : 910 187 343 00017

certifié conforme
le gérant

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 06/01/2022 au 30/09/2023

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Du 06/01/2022 au 30/09/2023

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
ACMTP - 130 RUE NUNGESSER ET COLI 27930 GUICHAINVI	8 000	1 541 559	100,00	677 592
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Du 06/01/2022 au 30/09/2023

Informations financières (5) Filiales et participations (1)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du c détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3) 1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société) ACMTP - 130 RUE NUNGESSER ET COLI 27930 GUICHAINVILLE - 491777058 2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société) B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS 1. Filiales non reprises au § A : a. Filiales françaises b. Filiales étrangères 2. Participations non reprises au § A : a. Dans des sociétés françaises b. Dans des sociétés étrangères	8 000	863 967	100,00	1 570 000	1 570 000				677 592	430 000

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ 13) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) Si l'exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 06/01/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		13 860	13 860	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	1 527	1 527	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)					
Charges constatées d'avance					
TOTAUX			15 387	15 387	
RENOIS	(1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2)				
	Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)				

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 06/01/2022 au 30/09/2023

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	

CAPITAUX PROPRES

Du 06/01/2022 au 30/09/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	7 001,00	100,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	7 001,00	100,00

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 06/01/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	576 564	77 035	339 437	160 092
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		4 120	4 120		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autres organismes sociaux					
Etat &	Impôts sur les bénéfices	2 512	2 512		
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	4 620	4 620		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, taxes & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		5 000	5 000		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		6 041	6 041		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		598 856	99 327	339 437	160 092
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	600 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	24 566			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 06/01/2022 au 30/09/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 130
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	202
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 932

ENGAGEMENTS

Du 06/01/2022 au 30/09/2023

ENGAGEMENTS DONNÉS

L'emprunt CA 600000.00€ souscrit le 04/05/2023 fait l'objet d'un nantissement des 4000 actions de la société AMH INVEST pour une valeur de 4000.00€

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	89 990					89 990
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	89 990					89 990
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	89 990					89 990

ENGAGEMENTS REÇUS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

AMH INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 700.100 Euros
Siège social : 3 Chemin de la Briqueterie
27120 PACY-SUR-EURE
RCS EVREUX 910.187.343

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 418.215 Euros, de la façon suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 418.215 Euros

Affectation

- Au poste « Réserve légale » : 20.910,75 Euros
- Au Poste « Autres réserves » : 397.304,25 Euros

Rappel des dividendes distribués

S'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Pour copie certifiée conforme,
La gérance
Monsieur Arnaud MALLET*
AMH INVEST
3 Chemin de la Briqueterie
27120 PACY SUR EURE
Tél. 02 32 23 12 64
Siret : 910 187 343 00017